



 Yamaska

Volume 21 - Numéro 4

Avril 2025

SPECTACLE DE PÂQUES

Collation offerte gratuitement

Vendredi 18 avril à 10 h00

Pavillon communautaire

(100, rue Guilbault)



*Au secours des oeufs colorés
de
Floralie la fée*



Pour information: Julie Plourde à loisirs@yamaska.ca ou 450 789-2489 poste 226

Municipalité de Yamaska

Mairie

100, rue Guilbault
Yamaska (Québec) J0G 1X0

Téléphone : 450 789-2489
Télécopieur : 450 789-2970
Courriel : info@yamaska.ca
Site web : yamaska.ca
Facebook : [Municipalité de Yamaska](https://www.facebook.com/Municipalite.de.Yamaska)

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 12h30 à 16h30

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairesse :

Diane De Tonnancourt 450 789-2897
maireesse@yamaska.ca 450 808-2153

Conseillère et conseillers :

Danielle Proulx (Poste # 1) 450 808-3437
danielle_proulx_19@hotmail.com

François Martin (Poste # 2) 450 808-2024
fmartinec@hotmail.com

Richard Thérout (Poste #3) 450 789-0129
laternaux.328@gmail.com

Léo-Paul Desmarais (Poste #4) 450 789-2175
diane.leopaul43@gmail.com

Martin Joyal (Poste #5) 450 880-0386
martinjoyal6969@gmail.com

Alain Crevier (Poste # 6) 450 789-3427
acreviercpa@gmail.com

Direction générale :

Sylvie Viens
directiongenerale@yamaska.ca 450 789-2489
Poste 224

Information générale

Geneviève Forcier 450 789-2489
info@yamaska.ca Poste 221

Léonie Guilbault
comptabilite@yamaska.ca 450 789-2489
Poste 222

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Coordonnateurs des mesures d'urgence :

Diane De Tonnancourt
450 789-2897
450 808-2153

Urgence – Police – Incendie – Ambulance :
9-1-1

Sûreté du Québec — appel de service :
310-4141 ou *4141 (cellulaire)

Permis de construction, rénovation
(sur rendez-vous)
450 789-2489 Poste 223

Salle Léo-Thérout
450 789-2489 Poste 228

Bibliothèque municipale
450 789-2489 Poste 227

Centre communautaire
450 789-2489 Poste 230

Pavillon communautaire
450 789-2489 Poste 230

Presbytère
450 789-2115

S.P.A.D (Animaux)
Sans frais 1 855 472-5700

Caisse Desjardins
Centre Pierre-De Saurel
450 746-7000

École Yamaska
450 746-3513

Bureau de poste
450 789-2317

MRC de Pierre-De Saurel
450 743-2703

CLSC du Havre
450 746-4545

Date de tombée

pour la prochaine édition :
20 avril 2025

Prochaine parution :
1er mai 2025

Mot de la Mairesse

Un printemps précoce...

La rivière Yamaska est sortie de son lit avant que le printemps soit officiellement là, cette année. Et encore une fois, nos citoyens y ont fait face avec résilience. Pas facile de prévoir les soubresauts que Dame Nature nous fait vivre d'une année à l'autre. Mais, semble-t-il, qu'il faudra s'y habituer avec les changements climatiques qui continueront de nous affecter plus fréquemment.



Face à ces événements, nous avons pu réduire au maximum les désagréments résultant de cet épisode, grâce à nos collaborateurs municipaux qui se sont avérés très précieux. Au moment d'écrire ces lignes, la Garde Côtière a réussi à déloger l'embâcle qui s'était formé et qui avait fait monter le niveau de la rivière à des hauteurs exceptionnelles, au centre du village. De plus, des poteaux électriques ont été sectionnés, privant d'électricité des résidents des secteurs de l'Île-du-Domaine et de la Pointe-du-Nord-Est, mais Hydro-Québec les a remplacés très rapidement malgré les obstacles créés par les glaces. La Sûreté du Québec et la Régie d'Incendie Pierreville/St-Francois-du-Lac ont sillonné notre territoire durant toute la période pour s'assurer de la sécurité de tous les citoyens affectés par la situation.

Un travail de déglacage des rangs qui étaient touchés a été effectué par Entreprises Pierreville et sa machinerie lourde, permettant rapidement l'accès aux secteurs touchés par l'inondation. Quand on sait que des murs de glace, pouvant atteindre plus de dix pieds de haut, étaient à dégager, nous sommes bien heureux que l'entreprise ait pu répondu assez rapidement à notre demande d'aide.

Finalement, je tiens à souligner l'excellent travail de notre personnel, tant au bureau municipal que sur le terrain qui développe une expertise dans ces situations qui se produisent souvent de façon imprévisible.

Il nous reste maintenant à faire le ménage du printemps et nous comptons sur votre collaboration afin de nous aider à nettoyer nos espaces naturels pour la belle saison qui arrivera sous peu et juste à temps pour le Jour de la Terre du 22 avril prochain.

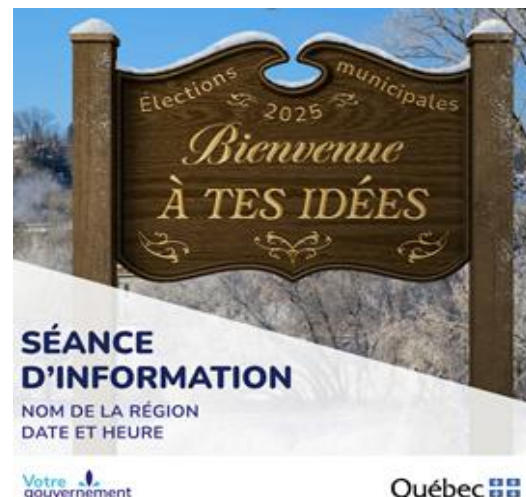


Votre mairesse,
Diane De Tonnancourt

Élections municipales de 2025

Citoyennes et citoyens de la Municipalité de Yamaska. La politique municipale vous intéresse et vous avez envie d'en apprendre davantage à ce sujet? **Le 13 mai** prochain se tiendra une séance d'information, sous forme de webinaire, destinée à celles et ceux qui pourraient être tentés de faire le saut! Un moment de choix pour en apprendre plus sur le rôle des municipalités, poser toutes vos questions et vous préparer à présenter votre candidature.

Pour vous inscrire, c'est par ici: www.quebec.ca/gouvernement/gestion-municipale/organisation-municipale/democratie-municipale/elections-municipales/elections-2025/seances-information



Nouvelles du Conseil municipal de mars 2025

- ⇒ Assemblée de consultation publique – règlement RY-79-2015-15 (2025) modifiant le règlement de zonage – ajustant des dispositions pour l’encadrement de la maçonnerie en façade de certaines constructions et la rectification de coquille dans la grille zone Cb.6;
- ⇒ Assemblée de consultation publique - dérogation mineure – 99, rue Guilbault – DM-2025-02;
- ⇒ Semaine du don d’organes et de tissus du 20 au 26 avril 2025;
- ⇒ Adoption - règlement RY-79-2015-14 (2024) modifiant le règlement de zonage – ajustant des dispositions pour les usages domestiques à l’usage principal habitation de 1 logement (h1) et à l’usage habitation de 2 ou 3 logements (h2), des normes de hauteurs pour les zones Hv.2 et Hv.3, l’entretien de l’emprise de rue, l’abattage de haies et le processus en cas d’infraction;
- ⇒ Adoption du second projet - règlement RY-79-2015-15 (2025) modifiant le règlement de zonage – ajustant des dispositions pour l’encadrement de la maçonnerie en façade de certaines constructions et la rectification de coquille dans la grille zone Cb.6;
- ⇒ Adoption - règlement RY-2025-121 décrétant la rémunération du personnel électoral lors d’une élection ou d’un référendum municipal;
- ⇒ Projets d’éclairage – 100, rue Guilbault, 110, rue Monseigneur-Parenteau et 178, rue Monseigneur-Parenteau;
- ⇒ Règlement numéro RY-2025-120 déterminant les territoires sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins publiques – avis de motion et dépôt projet de règlement;
- ⇒ Mandat – arpenteur – description technique pour fins publiques;
- ⇒ Abolition du poste de « journalier à temps partiel – sur appel » également appelé « préposé aux parcs et terrains de jeux et espaces fleuris municipaux – poste saisonnier » ;
- ⇒ Ouverture d’un poste « aide-voirie et maintenance »;
- ⇒ Affichage de poste « aide-voirie et maintenance »;
- ⇒ Règlement numéro RY-2025-123 abrogeant le règlement numéro RY-69-2014 relatif à l’occupation du domaine public de la Municipalité de Yamaska – avis de motion et dépôt projet de règlement;
- ⇒ Annexe 1-3 abrogeant l’annexe 1-2 du règlement RY-2024-108 concernant la tarification pour différents services municipaux;
- ⇒ Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 – programmation no 1;
- ⇒ Autorisation de paiement – aqueduc près du pont Camille Parenteau – décompte #3 – final et libération de la retenue;
- ⇒ Ratification – autorisation de signature – dossier cour du Québec – division des petites créances;
- ⇒ Affectation du surplus – travaux eau potable et égout – rue Lauzière;
- ⇒ Panneau électrique – 100, rue Guilbault;
- ⇒ Règlement RY-2025-122 décrétant la création d’un programme de mise aux normes des installations septiques – Avis de motion et dépôt du projet de règlement;
- ⇒ Vente pour taxes année 2025 : Autorisation de transmission des dossiers à la MRC Pierre-De Saurel pour désignation et nomination d’un enchérisseur pour le compte de la Municipalité de Yamaska ;
- ⇒ Travaux de rapiéçage mécanisé 2025 - octroi de contrat;
- ⇒ Acquisition d’un camion « pick-up » pour le service des travaux publics;
- ⇒ Adoption du rapport municipal d’activités de l’an 3 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Pierre-De Saurel;
- ⇒ Demande de rencontre avec le ministère de l’Environnement concernant le traitement des dossiers relatifs aux bâtiments résidentiels (incluant les chalets) en littoral et aux installations sanitaires de constructions existantes en zones inondables;
- ⇒ Nomination des membres du comité consultatif d’urbanisme (CCU);
- ⇒ Demande de dérogation mineure – 99, rue Guilbault – DM–2025-02;
- ⇒ 30, rue Brouillard – entente de travaux correctifs – Mme Olivette St-Germain – Construction F. Brûlé inc. et la Municipalité de Yamaska;
- ⇒ Renouvellement de mandat de surveillance des stationnements des rampes de mise à l’eau – saison 2025;
- ⇒ École secondaire Bernard-Gariépy - demande de commandite – Galas reconnaissance de fin d’année;
- ⇒ Proposition de la Ville de Sorel-Tracy – service d’accompagnement -camps de jour municipaux situés sur le territoire de la MRC Pierre-De Saurel;
- ⇒ Fête de la famille - location jeu gonflable;
- ⇒ Bâtiments municipaux – achat de tables à langer;
- ⇒ Travaux de réfection – patinoire et Dek hockey - appel d’offres SEAO;
- ⇒ Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie.

OFFRE D'EMPLOI

AIDE-VOIRIE ET MAINTENANCE

TYPE DE POSTE : Poste permanent à temps partiel – sur appel

PRINCIPALES FONCTIONS

PARCS ET TERRAINS DE JEUX

Le préposé assure l'entretien des parcs et espaces verts ainsi que l'entretien des infrastructures récréatives; Il effectue des travaux relatifs aux rampes de mise à l'eau et aux quais municipaux.

VOIRIE, AQUEDUC ET ÉGOUT

- Il participe à divers travaux reliés à l'entretien général des infrastructures municipales (voirie, aqueduc, égout) comme :
 - ◊ Travaux d'entretien et de réparation de la chaussée;
 - ◊ Travaux d'asphaltage et autres travaux relatifs aux routes municipales (lignage, fossés, émondage, fauchage, déneigement, éclairage, circulation);
 - ◊ Inspections de routine et interventions utiles pour le bon fonctionnement et la sécurité des infrastructures publiques;
 - ◊ Inventaires et achats;
 - ◊ Tâches attitrées découlant du plan de mesures d'urgence;
- Il assiste l'inspecteur municipal aux travaux publics et en voirie;
- Lors d'absence de l'inspecteur aux travaux publics et en voirie, il assure la continuité des services;
- Il effectue la maintenance des matériels et équipements;
- Il effectue diverses tâches lors d'inondation.

INFRASTRUCTURES – BÂTIMENTS

Il effectue des travaux relatifs à l'entretien des bâtiments municipaux. Et finalement, il effectue toutes autres tâches confiées par la direction générale.

EXIGENCES :

- Détenir un permis de conduire valide;
- Être disponible selon un horaire variable incluant les soirs et les fins de semaine;
- Ponctualité et autonomie;
- Bonne condition physique;
- Initiative et débrouillardise;
- Savoir faire preuve de jugement;
- Sens des responsabilités et de l'organisation.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Salaire offert : entre 20\$ et 25\$/ heure
- Nombre d'heures par semaine : à déterminer selon le besoin
- Date prévue d'entrée en fonction : immédiatement

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à l'attention de Madame Sylvie Viens, directrice générale et greffière-trésorière, **AU PLUS TARD LE 7 AVRIL 2025** par courriel : directiongenerale@yamaska.ca - par la poste : Municipalité de Yamaska au 100, rue Guilbault, Yamaska (Québec) J0G 1X0

DISTRIBUTION DE COMPOST ET ARBRE « GRATUIT »

Il y aura distribution de compost—SAMEDI, 24 MAI 2025

Où : Garage municipal au 178, rue Mgr-Parenteau

Heure : de 10h00 à midi

Preuve de résidence requise

Limite de 5 contenants de 20 litres

Si vous venez avec votre remorque, le tracteur du Service des Travaux publics y déposera le compost (une pelle équivaut à 100 litres environ)

Maximum 10 arbres par propriétés. (*résidents de Yamaska seulement*)

✦ Veuillez retourner le coupon au 100, rue Guilbault ou par courriel info@yamaska.ca

✦ Jusqu'à épuisement des stocks



Nom: _____ Téléphone: _____

Adresse: _____

ZUMBA ZUMBA ZUMBA

Petite session printemps-été : cours de **ZUMBA** les lundis et jeudis soirs à la salle Léo-Thérroux de Yamaska, dès le 8 mai. Convient à tous les niveaux de forme physique et tous les âges. Venez vous amuser dans une ambiance dynamique et conviviale!

Coût : 9 cours / 85 \$ ou 10 \$ par cours à l'unité

Quand : Lundi et jeudi, 19 h à 20 h du 8 mai au 7 juillet

Lieu : Salle Léo-Thérroux, 45 rue Cardin, Yamaska



Pour info et inscription, contactez Mélanie

450 789-5542 / 450 880-2942 meletserge@outlook.com

*** Notez qu'un minimum de 12 participants est requis pour la tenue du cours.**

LA PRÉVENTION DES CHUTES CHEZ LES ÂÎNÉS

Programme intégré d'équilibre dynamique - P.I.E.D.

Gratuit

Début: le 14 avril 2025 au Pavillon communautaire, 100, rue Guilbault
Les lundis de 10h00 à 11h30 et les jeudis de 10h00 à 11h00

Mon autonomie, j'y tiens!

Le programme P.I.E.D. a pour but de prévenir les chutes et les fractures chez les aînés autonomes qui vivent à domicile et qui sont préoccupés par les chutes ou par leur équilibre.

En quoi consiste ce programme?

Le programme est conçu pour être offert à des groupes de 10 à 15 participants âgés de 65 ans et plus. Il s'agit d'un programme d'exercices physiques en groupe, sécuritaire et adapté, animé par un professionnel de la santé et de l'activité physique

Évaluation pour éligibilité: Lundi le 7 avril

Durée de 12 semaines

Principaux critères pour participer au programme P.I.E.D.

- ❖ Avoir 65 ans et plus, être préoccupé par son équilibre et les chutes et ne pas présenter d'importants problèmes de santé (physiques, cognitifs, moteurs);
- ❖ Vivre à domicile, être autonome dans ses activités et se déplacer sans aide à la marche (canne, marchette, etc.);
- ❖ Être motivé et disponible pour participer aux séances.

Pour plus d'informations, contactez : **Anthony Poupart**, kinésiologue |

anthony.poupart.cisssme16@ssss.gouv.qc.ca

Pour s'inscrire: contactez Julie Plourde à loisirs @yamaska.ca ou au 450 789-2489 poste 226

INSCRIPTION DU CAMP DE JOUR

Les inscriptions auront lieu

Le mercredi 23 avril de 17h00 à 20h00 au bureau municipal (100, rue Guilbault)

*** Mode de paiement accepté: argent ou débit

* Premier enfant: 400\$

** Deuxième enfant: 350\$

*** Troisième enfant et + : 300\$

**** Non-résident: 450\$/enfant



NOUVEAU: La moitié du coût est exigée lors de la journée d'inscription, l'autre moitié devra être payée **AVANT** le début du camp de jour.

De plus, vous devez apporter une preuve de résidence et la carte d'assurance maladie du participant pour effectuer l'inscription.

Notez que la priorité sera accordée aux participants inscrits lors de la journée d'inscription mentionnée ci-haut. Le formulaire d'inscription sera disponible pour impression dans la section « loisirs » puis « camp de jour » sur le site Internet yamaska.ca

**Après la date d'inscription du camp de jour, des frais supplémentaire de 20\$ seront applicables pour chaque enfant inscrit tardivement. Il est donc important de respecter la date mentionnée.*

Mesdames,

Vous êtes convoquées à l'assemblée générale annuelle des membres. Elle sera tenue le mercredi 14 mai 2025 à 17h, au Pavillon communautaire, du 100, rue Guilbault, Yamaska.

L'Ordre du jour de cette assemblée est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 mai 2024;
5. Lecture du rapport des activités de l'année;
6. Lecture de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2025;
7. Lecture des prévisions budgétaires 2025-2026;
8. Désignation de la présidente et de la secrétaire d'élections et présentation des formulaires de candidature à titre d'administratrices;
9. Élection et composition du Conseil d'administration 2025-2026;
10. Renouvellement des cotisations 2025-2026 au montant de 20\$;
11. Affaires nouvelles;
12. Période de questions;
13. Levée de l'assemblée.

Diane Bibeau, présidente

Ce 15 avril 2025

Faire partie du Conseil d'administration de l'Afeas vous intéresse? Vous avez jusqu'au mardi 22 avril pour compléter un formulaire de candidature. Pour info: Rachel 450 789-0224

À la suite de l'AGA, une soirée-reconnaissance sera tenue. Nous partagerons le souper et la partie musicale suivra. Plus de détails vous aurez dans l'édition du mois de mai.

ACTIVITÉ D'AVRIL ET LE FÉMINISME D'AUJOURD'HUI

L'Association féministe d'éducation et d'action sociale reconnue Afeas recevra la conférencière et philosophe, Mme Katherine Deslauriers, le mercredi 16 avril prochain à 19h au Centre communautaire. Elle nous entretiendra au sujet des derniers développements du féminisme dans la société d'aujourd'hui. À quelle égalité sommes-nous rendues? Quels sont les gains historiques à conserver et que reste-t-il comme luttes à réaliser? Le contexte mondial actuel est certainement une source d'inquiétudes pour les populations discriminées. De beaux dialogues sont en perspective pour cette soirée. Cette activité est une gracieuseté de votre Association!



Le dimanche 20 avril sera la fête de Pâques!

"Que cette journée vous apporte Amour, Joie, Paix et Bonheur à votre vie!"

Diane Bibeau

Présidente



CLASSIQUE

Chien blanc, de Romain Gary (don)

ROMAN ADULTES

Le barman du Ritz, de Philippe Colin

Les étrangères de Saint-Michel-T.1-Marie, de Stéphanie Martin

La librairie des livres interdits, de Marc Levy

Oubliés, de J.R. Dos Santos

Une brève histoire du tracteur en Ukraine, de Marina Lewycka (don)

Ici et maintenant, de Liane Moriarty

Sans soleil-T.1-Disco inferno, de Jean-Christophe Grangé

Le Mort du chemin des Arsène, de Jean Lemieux

Un avenir radieux T.3, de Pierre Lemaitre

Comme un pantin, d'Anna Jansson

Les morsures du passé, de Lisa Gardner

FAITS VÉCUS

Dans mon sang, de Rebecca Makonnen

SOCIÉTÉ

Ordures! Journal d'un vidangeur, de Simon Paré-Poupart

JEUNESSE

Billie Jazz-T.17-Un défilé magique, de Geneviève Guilbault

Les 4Z Danger! Yéti affamé!, de Julie Royer

Mini-Jean Mini-Bulle-Les chevaliers de la préhistoire, d'Alex A.

Raconte-moi-Guy Lafleur, de Mathias Brunet

Journal d'un dégonflé-T.16-Un coup de génie, de Jeff Kinney

ENFANTS

Petit Léon et Juliette la mouffette, de Lucie Papineau

Le tout petit lapin, de Rachel Matson

Peppa fait un gâteau, de Cala Spinner

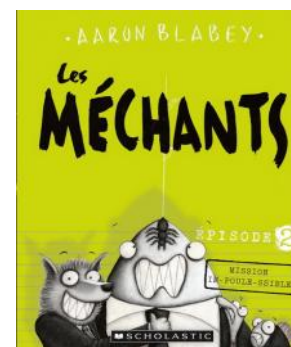
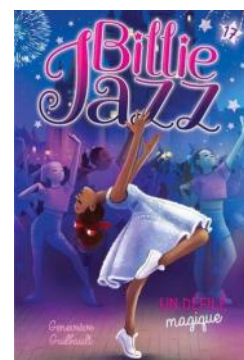
Les méchants-T.2-Mission im-poule-ssible, d'Aaron Blabey

Mon livre des animaux marins-Petits génies, de Claire Simon

Bienvenue!

Nos heures d'ouverture sont les mardis de 14h00 à 16h00 et de 19h00 à 20h00 et jeudi de 19h à 20h00

Lors de votre visite, vous êtes invités(es) à compléter un coupon pour le tirage d'un certificat cadeau de \$25 à la Librairie Marcel Wilkie inc.



BONNE LECTURE!

Andrée de Repentigny, responsable bénévole

Bonjour chers amis de la FADOQ,

Toujours présents pour nos activités du mardi !!



Activités à l'horaire :

Mardi après-midi à partir de 13h30 jeux de cartes et billard.



Notre prochain **après-midi dansant se tiendra le dimanche 20 avril 2025 dès 1h30** à la salle **Léo-Thérroux** avec la musique de Yvon Daunais. Un buffet froid sera servi en fin d'après-

Nous vous annonçons en prévente le **diner de poulet du 18 mai**. Les billets seront disponibles auprès des membres du comité au coût de **20\$**

Nous vous accueillerons à la salle Léo Thérroux dès 11h30



Réservez votre place dès que possible!

Nous vous informons que **l'assemblée générale** de votre club se tiendra le **1^{er} mai à 10h**, plus d'informations à ce sujet vous seront transmises dans le prochain est-en-ouest.

Au plaisir de vous voir lors de nos activités

Votre comité FADOQ.

**En route vers le
BÉNÉVOLAT!**

51^e ÉDITION

Semaine de l'action bénévole
27 avril au 3 mai 2025



fca**o**q
Fédération des
Centres d'action bénévole
du Québec

Je bénévol**e**

Le **CLUB DE SCRABBLE** se réunit à tous les deux *jeudis de 13h30 à 15h30*

Prochaines dates... *3 et 17 avril*

au Centre communautaire situé au 137, rue Principale.

Pour information: Francine Pélissier au 450 789-2916

ou par courriel: f.pelissier@hotmail.com



Ménage du printemps



Le printemps est déjà à nos portes, la neige fond à vue d'œil et la pluie nettoie les rues. Il est déjà temps de penser à nettoyer nos terrains. Le service d'urbanisme vous rappelle que la date limite pour démonter vos abris d'hiver est le 15 mai de chaque année, **incluant la structure**. Nous tenons aussi à vous informer que constitue une nuisance et est passible de peine d'amende, en vertu du règlement RM-2017, article 6.1.9 et suivantes, le fait par le propriétaire ou l'occupant, de laisser sur un terrain ou à l'extérieur d'un immeuble : des débris, ferrailles, des déchets organiques, des matières nauséabondes ou nuisibles, papiers, cartons, bouteilles vides, éclats de verre, pneus, pièces de véhicules ou machinerie.

Bon ménage!



Abri temporaire

Selon l'article 5.7 du règlement de zonage de la municipalité de Yamaska. Vous avez jusqu'au **15 mai** pour le démantèlement des abris temporaires de style Tempo.



AVIS PUBLIC – PROMULGATION

Avis d'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement numéro RY-79-2015-14 (2024) modifiant le règlement de zonage

Avis est, par la présente, donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Yamaska ;

Le conseil de la Municipalité de Yamaska a adopté le 11 mars 2025, lors d'une séance ordinaire tenue au Pavillon communautaire au 100, rue Guilbault à Yamaska, le règlement numéro RY-79-2015-14 (2024) modifiant le règlement de zonage ajustant des dispositions pour les usages domestiques à l'usage principal habitation de 1 logement (h1) et à l'usage habitation de 2 ou 3 logements (h2), des normes de hauteurs pour les zones Hv.2 et Hv.3, l'entretien de l'emprise de rue, l'abattage de haies et le processus en cas d'infraction.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

De plus, le présent règlement est disponible pour consultation aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30 au 100, rue Guilbault à Yamaska.

Donné à Yamaska, ce 17^e jour du mois de mars 2025.

Sylvie Viens
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

PROJET RÈGLEMENT RY-79-2015-15 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO RY-2015-15

1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire

Le Conseil a adopté le projet de règlement intitulé "Règlement amendant le Règlement de zonage no RY-79-2015-15 (2025).

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

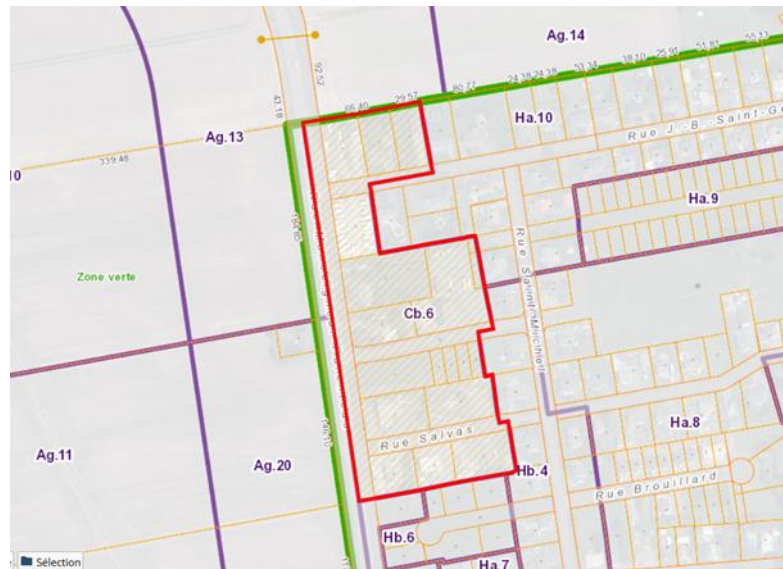
Une copie du résumé du projet de règlement peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

2. Identification des zones faisant l'objet du règlement et des zones contiguës

Zones faisant l'objet du règlement	Zones contiguës aux zones faisant l'objet du règlement
Hv.2	Ag.1, Ha.12 et Ag-14

Localisation des zones faisant l'objet du règlement

Zone Hv.2



La zone visée par le règlement de modification est décrite ci-après et apparait sur le plan de zonage ci-haut, disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

La zone Cb.6

La zone Cb.6 : est délimitée,

à l'**est** par les propriétés ayant façade sur la rue St-Michel ,

au **sud** par les terrains vacants du prolongement de la rue Brouillard

à l'**ouest** par la route 132/Mgr Parenteau

et au **nord**, par le lot 5079124,

Les zones contiguës à la zone Cb.6

La zone Ha.10 est délimitée

à l'**est** par la rue Principale,

au sud, par les résidences de la rue J.-B.-St-Germain et des lots 5078298 & 5078345

à l'**ouest** par les lots 5079362 & 5078255

au nord par le lot 5079124

La zone Hb.4 est délimitée

à l'est par la rue St-Michel et les lots 5078334 à 507822

au sud, par le lot 5078316

à l'ouest par les propriétés paires de la rue Guillemette, les lots 5078273 & 5078323, 5078278, 5079031 et les lots 5078285 à 5078293

au nord par le lot 5079124

La zone Hb.6 est délimitée

à l'est par les lots 6514824 et 6512818,

sud, par les lots 6512818 à 6512820

l'ouest par les lots 6512820 et 6512821

nord par les lots 6512822 à 6512824

La zone Ag.20 est constituée d'une bande de 120 m à l'ouest de la route 132 (Mgr Parenteau) à partir du lot 5078236 au lot 5078212

La zone Ag.13 est constituée d'une bande de 120 m à l'ouest de la route 132 (Mgr Parenteau) sur le lot 5078233 et de part et d'autre de la route vers le nord-ouest, jusqu'à la limite municipale commune avec St-Robert.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 7 avril 2025 ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande à l'égard des dispositions du projet peuvent être obtenus au bureau de la Municipalité, aux heures normales de bureau.

5. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté au bureau de la Municipalité, au 100, rue Guilbault à Yamaska, du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 heures.

Donné à Yamaska.

Ce 12^e jour du mois de mars 2025

Sylvie Viens

Directrice générale et greffière-trésorière

INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT SAUF :

Selon le règlement RM-2017 à l'article 6.1.A.2. Il est possible de faire des feux à ciel ouvert sans autorisation aux conditions suivantes :

Allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur maximale des flammes d'un mètre ou dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet;

Le contenant, le foyer ou le poêle doit être muni d'un pare-étincelle;

Le placer à une distance minimale de 6 mètres de tout bâtiment et de 3 mètres des limites arrière et latérales du terrain.

Les feux allumés dans un grill ou un barbecue sont également autorisés sans que l'autorisation de la municipalité soit requise.

***UN PERMIS DE BRÛLAGE DOIT ÊTRE DEMANDÉ EN TOUT TEMPS AU BUREAU MUNICIPAL**

ET C'EST GRATUIT!



22 avril 2025

Transport scolaire & voyages spéciaux



Jasmin Bibeau
Propriétaire
Cell.: 450 880-1430

188 Mgr Parenteau
Yamaska, Qc J0G 1W0

Courriel: info@autobusbibeau.ca

Tél.: 450 789-0757
Fax: 450 789-5693

MARCHÉ RICHELIEU
BLANCHETTE & VINCENT

5, Mgr Parenteau,
Yamaska, Québec J0G 1W0
Téléphone et télécopieur
450.789.2404



- Boeuf A-1, charcuterie, fruits & légumes, pain chaud, produits maison
- Café et sandwich
- Service de télécopies et photocopies
- Sac de glace et vers pour la pêche
- Livraison et commandes téléphoniques



JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

71, rue De Ramezay, bureau 101

Sorel-Tracy (Québec) J3P 3Z1

450 742-3781

jean-bernard.emond.ric@assnat.qc.ca



Vous êtes un producteur ou avez un grand jardin?

Nous aimerions que tous fassent un geste pour ceux qui n'ont pas accès à des légumes frais, soit de cultiver un rang de plus ou de planter un plant ou deux dans votre jardin. Des cueilleurs de Récoltes oubliées seront là pour la cueillette.

lesrecoltesoubliees@gmail.com

450 742-2139



Prenez rendez-vous en ligne

Avec AccèsD,
c'est simple
et rapide

Planifiez une rencontre avec
une conseillère ou un conseiller,
à distance ou en personne,
à l'heure qui vous convient.

Repérez le bouton  dans AccèsD.



 **Desjardins**

Avril

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1 Biblio De 14h à 16h et 19h à 20h	2  	3 Biblio 19h à 20h Scrabble (137, rue Principale)	4	5
6	7	8 Biblio Conseil municipal (19h au Pavillon communautaire)	9   	10 Biblio	11	12
13	14	15 Biblio	16 Afeas conférence (voir p. 8)  	17 Biblio Scrabble	18 Spectacle de Pâques	19
20 Pâques Danse Age d'Or	21	22 Biblio	23 Inscriptions Camp de jour  	24 Biblio	25	26
27	28	29 Biblio	30   	 Encombrants  Récupération  Bac brun  Bac noir		

ÉCOCENTRE



**3145, rue Joseph-Simard
Sorel-Tracy**

**(sortie 135 de l'autoroute 30 – chemin du Golf)
Téléphone: 450 908-0784**

- Résidus de construction, de rénovation et de démolition: gypse, brique, béton, bois, bardeaux d'asphalte, portes et fenêtres, armoires, vanités, etc.
- Résidus domestiques dangereux de type résidentiel : huiles, peintures, dissolvants, bonbonnes de propane, néons, aérosols, chlore, batteries, extincteurs, etc.
- Appareils électriques et électroniques : téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, appareils photo, cellulaires, fils électriques, etc.
- Pneus